

Délibérations du Jeudi 22 mai 2025

La Commission Formation et Vie Universitaire s'est tenue en présentiel.

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, en sa séance du Jeudi 22 mai 2025 en salle du Conseil, bâtiment Bélénos (BDR)

Sous la présidence de Stéphane CADIOU, Vice-président CFVU et pilotage de l'offre de formation.

Vu le code de l'éducation, article L712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université Lumière Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration le 27 avril 2018 ; modifiés en séance du 20 septembre 2019 et du 10 décembre 2021

Donne les avis suivants :

Membres : 37 en exercice

Quorum : 19

Présents et représentés en début de séance : 26

Étaient présents :

Collège A : Jérôme DARMONT, Stéphane CADIOU, Françoise ORAZI, Raphaël MINJARD

Collège B : Nathalie AUVERGNON, Eva Marie GOEPFERT, Idoli CASTRO, Quentin MAGOGEAT, Marie-Karine LHOMME, Pascale COLLIOT

Collège BIATSS : Béatrice PIOTROWICZ, Florian CAROZZO-FATTACIOLI, Maxime HERVE, Olivier DAMOUR, Anne-Charlotte PASQUIER-DESVIGNES

Personnalités extérieures : Hélène ASSIER, Denis MORTAMET

Usagers/ères : Tao MOUNIER, Philippe BISTON, Romain COUTURIER, Perrine RULLIER, Robin COLLIN-STIAK

Représentés : Sarah CORDONNIER, François-David CAMPS, Salomé DEBOOS, Clara SCHWARTZ

Invités : Sylvie DADOMO, Martin FOURNIER, Reza HADJIKHANI, Emmanuel NAYA, Amélie COUDURIER

Invités permanents : Laure DESCAMPS, Stéphanie PATFOORT, Stéphanie CHAMPEL, Marielle PIERRON, Andréa CHAMBLAS, Marlène DE ALMEIDA, Arthur RAVIX, Jonathan BEL

AVIS				
Renouvellement de l'expérimentation du CCI de l'ICOM				
03 – Renouvellement de l'expérimentation du CCI de l'ICOM				
Est présentée en CFVU la demande de renouvellement de l'expérimentation en CCI de l'ICOM.				
Nombre de présents ou représentés : 25 Vote 01 – Avis favorable	Pour	Contre	Abst	NPPV
	19	3	3	0
Demande d'expérimentation du CCI pour l'UFR LESLA (Licence Image et Scène)				
04 – Demande d'expérimentation du CCI pour l'UFR LESLA (Licence Image et Scène)				
Est présentée en CFVU une demande d'expérimentation du CCI pour l'UFR LESLA, pour certains enseignements de la licence Image et Scène.				
Nombre de présents ou représentés : 25 Vote 01 – Avis favorable	Pour	Contre	Abst	NPPV
	22	2	1	0

Demande de modification de maquette du Master MAESTRIA

05 – Modification de maquette du Master MAESTRIA

Est présenté en CFVU une modification de maquette pour le Master MAESTRIA, due à une erreur matérielle.

Nombre de présents ou représentés : 25 Vote 01 – Avis favorable	Pour	Contre	Abst	NPPV
	22	0	2	1

Conventions

06 – Conventions

06.01 : Convention de partenariat entre l'Université Lumière Lyon 2 et le CROUS de Lyon : La présente convention a pour objet de définir les conditions d'un partenariat entre l'Université Lumière Lyon 2 et le Crous de Lyon sur l'accompagnement social des étudiants.

Cette convention vise à organiser la collaboration entre le service social du Crous et le service vie étudiante concernant l'accompagnement social des étudiants de l'Université Lyon 2 dans un souci de cohérence de la gestion de l'action sociale.

Intervention : La convention ainsi que son fonctionnement complet ont été présentés par le Service de Santé Etudiante.

Remarque : Le Secours Populaire Français a salué ce partenariat et a proposé des rencontres pour consolider le lien entre l'Université Lumière Lyon 2 et le Secours Populaire Français.

06.02 : Convention de Co-accréditation du Master Sciences des Religions et des Sociétés : La présente convention a pour objet de déterminer, entre les établissements signataires, les termes de fonctionnement de la co-accréditation à délivrer le diplôme de Master Sciences des Religions et des Sociétés.

06.03 : Convention de partenariat relative à la L3 « Lettres », Parcours « Lettres Modernes », entre l'Université Lumière Lyon 2 et l'École Normale Supérieure de Lyon : La présente convention a pour objet de déterminer, entre l'Université Lumière Lyon 2 et l'ENS de Lyon, les modalités de fonctionnement du partenariat pédagogique concernant la L3 « Lettres », Parcours « Lettres modernes », en vue de la délivrance du diplôme de Licence « Lettres », Parcours « Lettres modernes ». Elle couvre la période de l'accréditation 2022-2026.

06.04 : Convention de mutualisation des enseignements de Lettres Classiques dans les Licences de Lettres : La présente convention a pour objet de déterminer, entre les universités Lyon 2, Lyon 3 et Jean Monnet, les termes de fonctionnement de la mutualisation des enseignements de langues, littératures et civilisations anciennes dispensés dans les licences Mention Lettres, parcours Lettres classiques ou LLCA des trois établissements.

06.05 : Avenant n°4 à la Convention d'application n°1 de l'accord-cadre du 27 mars 2017 entre l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) et l'Université Lumière Lyon 2 : Le présent avenant a pour objet de proposer et de déployer pour l'année 2021-2022 la formation diplômante Master 2 VCIEL de l'Université Lumière Lyon 2.

Dans le cadre de ce partenariat avec l'AUF, l'Université Lumière Lyon 2 percevra 13 671 euros pour l'année 2021-2022.

06.06 : Convention de formation délocalisée relatif au parcours de Master en Droit : La présente convention a pour objectif de délocaliser la seconde année du diplôme de Master domaine Droit, Économie, Gestion, mention Droit des Affaires PITES, parcours Droit Économique Franco-Brésilien (ci-après le Master Droit) à destination des étudiants inscrits à la Faculté de Droit de l'USP.

Ces étudiants peuvent être issus d'un cursus en droit brésilien ou français. Dans le cadre de cette formation, les étudiants suivent des enseignements de droit français et de droit brésilien, délivrés par des enseignants de l'ULL2 et de l'USP.

La validation de ces différents enseignements permet aux étudiants d'obtenir le diplôme Master Droit.

06.07 : Avenant à la convention d'application relative au Master EITERH : L'Université Lyon 2 et Sciences Po Lyon ont établi depuis le 30 septembre 2015 un partenariat permettant aux élèves de Sciences Po Lyon en cours de formation d'accéder au Master mention « Economie du Travail et des Ressources Humaines », parcours « Expertise-Intervention sur le Travail, l'Emploi et les Ressources Humaines ». (EITERH).

06.08 : Convention de partenariat pédagogique pour la mise en œuvre des parcours APP EPPP et PAGERS : La présente convention définit la mise en œuvre de la co-accréditation des masters de Sciences Politiques des parcours Analyse des Politiques Publiques (APP), Évaluation et Pilotage des Politiques Publiques (EPPP) et Politiques Publiques de l'Alimentation et Gestion des Risques Sanitaires (PAGERS) pour lesquels Sciences-Po Lyon, VetAgro Sup et l'ENTPE sont impliqués.

06.09 : Convention de partenariat relative à la préparation à l'agrégation d'espagnol : L'Université Lumière Lyon 2 et l'ENS de Lyon conviennent de coopérer pour organiser une préparation à la session 2025 de l'agrégation externe d'espagnol. Dans le cadre de cette coopération, l'Université Lumière Lyon 2 et l'ENS de Lyon s'associent pour assurer plusieurs enseignements.

06.10 : Convention de partenariat relative à la préparation à l'agrégation d'anglais : L'Université Lumière Lyon 2 et l'ENS de Lyon conviennent de coopérer pour organiser une préparation à la session 2025 de l'agrégation externe d'anglais. Dans le cadre de cette coopération, l'Université Lumière Lyon 2 et l'ENS de Lyon s'associent pour assurer plusieurs enseignements.

06.11 : Convention de partenariat relative à la préparation à l'agrégation d'allemand : L'Université Lumière Lyon 2 et l'ENS de Lyon conviennent de coopérer pour organiser une préparation à la session 2025 de l'agrégation externe d'allemand. Dans le cadre de cette coopération, l'Université Lumière Lyon 2 et l'ENS de Lyon s'associent pour assurer plusieurs enseignements.

	Pour	Contre	Abst	NPPV
Nombre de présents ou représentés : 25 Vote 01 – Avis favorable	25	0	0	0
Nombre de présents ou représentés : 25 Vote 02 sur 06.08 – Avis favorable	23	1	1	0

QUESTIONS DIVERSES

Question : Peut-on faire un point sur la réforme des MEEF et la transition entre la L3 et le Master ?

Réponse : Des groupes de travail ont été mis en place avec les acteurs concernés pour réfléchir à la transition et à la mise en place de la réforme. Pour la rentrée prochaine, des Enseignement d'Ouverture spécifiques ont été ouverts pour permettre d'accompagner au mieux les étudiants dans la préparation du concours de Professorat des écoles ; une réponse à un appel du ministère a été effectuée par l'établissement pour bénéficier du financement d'heures supplémentaires en vue de la mise en place de modules au sein de licences disciplinaires.

Fait à Lyon, le 22 mai 2025

Stéphane CADIOU
Vice-président CFVU et pilotage de l'offre de formation

